



No de résolution  
ou annotation

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la réunion mensuelle du conseil de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau tenue à la salle de réunion du Centre communautaire Édouard-Jean de Ragueneau le lundi 8 avril 2019 à 19 h 30 à laquelle sont présents :

Monsieur Gilbert Dupont	Madame Huguette Tremblay
Madame Laurence Martel	Madame Roxanne Caron
Monsieur Romain Bergeron	Monsieur Claude Lavoie

Sous la présidence du maire, monsieur Joseph Imbeault.

2019/04-01

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, monsieur Joseph Imbeault, qui en est le président.

Madame Annik Girard, secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire de la réunion.

2019/04-02

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La secrétaire fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu. Avec le consentement unanime des membres du conseil, le point « Affaires nouvelles » restera ouvert.

2019/04-03

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 mars 2019 soit accepté.

2019/04-04

**LECTURE ET DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'est déposée au conseil municipal.

2019/04-05

**PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2019 (revenus : 407 412 \$, dépenses : 471 572 \$, conciliation à des fins fiscales : - 6 402 \$, déficit : - 70 562 \$) soit accepté.

2019/04-06

**PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Gilbert Dupont, et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes déjà payés d'une somme de 83 267,16 \$ soient acceptés et que les comptes à payer au 31 mars 2019 d'une somme de 59 520,58 \$ soient acceptés et payés, le tout totalisant une somme de 142 787,74 \$.



No de résolution  
ou annotation

2019/04-07

### PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI DES COMITÉS

Chaque conseiller présente l'avancement des comités dont il a la responsabilité.

Aucun procès-verbal n'est déposé.

2019/04-08

### AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 2019-03

La conseillère, madame Roxanne Caron, donne avis de motion qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du Règlement n° 2019-03 modifiant le Règlement n° 2006-12 relatif au fonds de roulement.

2019/04-09

### DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2019-03

Il est proposé par le conseiller, monsieur Gilbert Dupont, et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de Règlement n° 2019-03 ayant pour objet de modifier le Règlement n° 2006-12 relatif au fonds de roulement soit et est autorisé par ce conseil.

2019/04-10

### CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 14.7.1 du Code municipal du Québec prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé en découlant;

**CONSIDÉRANT QU'Énergère inc.** a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjudger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 12 juin 2018 (ci-après l'« Entente »);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu d'Énergère inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc. tout en établissant la période de récupération de l'investissement (l'« Étude de faisabilité »);

**CONSIDÉRANT QUE** l'Étude de faisabilité fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférentes à des conditions propres à la Municipalité;



No de résolution  
ou annotation

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

2019/04-11

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est également justifiée de requérir auprès d'Énergère, en tant que mesures « hors bordereau », l'ajout de plaquettes d'identification des luminaires afin d'uniformiser la numérotation des luminaires du réseau;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres et n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.09 de l'Appel d'offres et de l'article 938.0.4 du *Code municipal du Québec*;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est satisfaite des conclusions de l'Étude de faisabilité et accepte d'octroyer et de payer à Énergère inc. les mesures « hors bordereau » prévues ci-après en tant que modification au contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et ainsi contracter avec Énergère à cette fin, tel que le prévoit l'Entente;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL visés par l'Étude de faisabilité;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil autorise la réalisation des travaux de construction découlant de l'Étude de faisabilité;

**QUE** le conseil est autorisé à octroyer un contrat à Énergère inc. afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et les services connexes prévus à l'Appel d'offres et à l'Étude de faisabilité reçue par la Municipalité;

**QUE** le conseil approuve la réalisation et le paiement des prestations supplémentaires ci-après énoncées et devant être traitées à titre de mesure « hors bordereau » :

- Émondage de 9 arbres, d'un montant de 912,45 \$;
- Remplacement de 31 porte-fusibles simples, d'un montant de 3 066,41 \$;
- Remplacement de 11 porte-fusibles doubles, d'un montant de 2 624,29 \$;
- Remplacement de 11 câblages, d'un montant de 406,13 \$;
- Activités de signalisation, 60 h, d'un montant de 6 589,92 \$.

**QUE** monsieur Joseph Imbeault, maire, et madame Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, un contrat avec Énergère inc. en utilisant le modèle prévu à l'Annexe 4 de l'Appel d'offres, sous réserve d'adaptations, et tout addenda concernant la réalisation des mesures « hors bordereau » prévues à la présente résolution et qu'ils soient autorisés à accomplir toute formalité découlant de l'Appel d'offres ou de ce contrat, tel que modifié par addenda, le cas échéant;

**QUE** le conseil est autorisé à déboursier une somme de 83 401 \$, plus les taxes applicables, découlant du contrat, tel que modifié, conclu avec Énergère;

**QUE** la dépense visée par la présente résolution soit financée à même le fonds de roulement.

#### **ENTENTE SERVICE AUX SINISTRÉS – CROIX ROUGE CANADIENNE**

Il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'entente de service aux sinistrés 2019-2020 avec la Croix-Rouge



No de résolution  
ou annotation

2019/04-12

canadienne et d'autoriser le paiement de 228,48 \$, montant représentant la contribution de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau à cet organisme.

### **REGROUPEMENT D'ACHATS DE L'UMQ — SEL DE DÉGLAÇAGE**

**ATTENDU QUE** la municipalité de la Paroisse de Ragueneau a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et unanimement résolu :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

**QUE** la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité pour la saison 2019-2020;

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

**QUE** si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

**QUE** la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2019-2020, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les municipalités membres de l'UMQ et à 2 % pour les municipalités non membres de l'UMQ;

**QU'UN** exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

2019/04-13

### **NOMINATION – SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

**ATTENDU QUE** madame Annik Girard a été affectée au poste de secrétaire-trésorière adjointe pendant que madame Marie-France Imbeault assumait l'intérim du poste de directrice générale et secrétaire-trésorière (résolution 2017/04-18);

**ATTENDU QUE** madame Marie-France Imbeault a été engagée au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière (résolution 2019/01-14);





No de résolution  
ou annotation

2019/04-14

**ATTENDU QUE** l'intérim de madame Marie-France Imbeault est terminé et qu'il devient nécessaire de pourvoir le poste de secrétaire-trésorière adjointe;

**ATTENDU QUE** la directrice générale, madame Marie-France Imbeault et le conseil municipal se montrent satisfaits de la prestation de travail de madame Annik Girard et que celle-ci satisfait aux exigences requises par le poste;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la nomination de madame Annik Girard au poste de secrétaire-trésorière adjointe.

Il est également résolu que le maire, monsieur Joseph Imbeault, soit autorisé à signer l'entente de travail à intervenir entre madame Annik Girard et la municipalité de la Paroisse de Ragueneau.

#### **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT(E) SUR LE COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES EMBAUCHES ESTIVALES**

**CONSIDÉRANT QUE** des entrevues d'embauche devront être réalisées afin de combler différents emplois estivaux;

**CONSIDÉRANT QU'UN** comité de sélection devra être formé;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que la conseillère, madame Huguette Tremblay, lorsque requis, siège au sein du comité de sélection relié aux embauches estivales.

2019/04-15

#### **EMBAUCHE DE PERSONNEL – JOURNALIER SUR APPEL**

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'avoir une liste d'employé sur appel en cas de besoin;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de monsieur Billy Girard au poste de journalier sur appel.

2019/04-16

#### **MODIFICATION DU CALENDRIER ET DU LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL — ANNÉE 2019**

**ATTENDU QU'**en conformité avec les dispositions de l'article 148 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil municipal a adopté la résolution n° 2019/01 établissant, pour l'année civile 2019, le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal, le tout comme suit;

- |                  |                |               |
|------------------|----------------|---------------|
| • 21 mai (mardi) | • 26 août      | • 18 novembre |
| • 17 juin        | • 16 septembre | • 16 décembre |
| • 8 juillet      | • 21 octobre   |               |

**ATTENDU QU'**il y a lieu de tenir les séances ordinaires et extraordinaires du Conseil municipal au Centre communautaire Édouard-Jean afin de permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers :



No de résolution  
ou annotation

- 1- d'approuver la modification du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année civile 2019.
- 2- d'approuver que les séances ordinaires et extraordinaires du Conseil municipal soient tenues au Centre communautaire Édouard-Jean pour l'année civile 2019.

2019/04-17

### **CONGRÈS ADMQ 2019**

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Imbeault, à assister au congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra au Centre des congrès de Québec les 12, 13 et 14 juin 2019.

Il est également résolu que les frais d'inscription et de déplacement soient assumés conformément au règlement 2006-10A et 2013-04.

2019/04-18

### **FORMATION ADMQ - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE**

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Imbeault, à suivre la formation intitulée « Travaux d'infrastructure : conseil et astuces dans la gestion de projets » donnée par l'ADMQ qui se tiendra le 24 avril 2019 à Baie-Comeau.

Il est également résolu que les frais d'inscription et de déplacement soient assumés par la Municipalité conformément au règlement 2006-10A et 2013-04.

2019/04-19

### **FORMATION APSAM – SIGNALISATION DES TRAVAUX ROUTIERS**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Gilbert Dupont, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Mesdames Jisca Tremblay et Maria Juana Nunez Trejo à suivre la formation intitulée « Signalisation des travaux routiers » donnée par l'APSAM le 2 mai 2019 à Tadoussac.

Il est également résolu que les frais d'inscription et de déplacement soient assumés par la Municipalité conformément au règlement 2006-10A et 2013-04.

2019/04-20

### **ENTENTE – ALCOA**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente pour l'exploitation du site d'enfouissement est venue à échéance;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Alcoa ltée désire poursuivre l'exploitation du site d'enfouissement pour une durée de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2024;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire, monsieur Joseph Imbeault, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Imbeault, à signer une nouvelle entente avec la compagnie Alcoa ltée pour les années 2019 à 2024.

2019/04-21

### **DON – ASSOCIATION MARIE-REINE**

**CONSIDÉRANT** que l'Association Marie-Reine offre un service aux familles de la municipalité lors de décès par la préparation d'un repas, et ce, gratuitement;

**CONSIDÉRANT** que ce service cadre bien dans les objectifs de notre politique familiale municipale;



No de résolution  
ou annotation

2019/04-22

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un don de 300 \$ soit alloué à l'Association Marie-Reine de Ragueneau comme contribution à ce service offert aux résidents de la municipalité pour l'année 2019.

#### **GALA MÉRITAS 2019 – POLYVALENTE DES BAIES**

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit alloué un montant de 200 \$ comme contribution au Gala Méritas 2018-2019 de la polyvalente des Baies, soit 4 bourses de 50 \$ attribuées à 4 étudiants ou étudiantes de Ragueneau. Il est également résolu que le maire, monsieur Romain Bergeron, remette les bourses lors du gala le 5 juin prochain.

2019/04-23

#### **PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine de la santé mentale, qui se déroule du 6 au 12 mai 2019, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « Découvrir c'est voir autrement »;

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

**CONSIDÉRANT QU'**il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale :

- en invitant leurs citoyennes et leurs citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne « *etrebiendanssatete.ca* »;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur leur territoire;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

**PAR CONSÉQUENT**, je Joseph Imbeault, maire de Ragueneau, proclame par la présente la semaine du 6 au 12 mai 2019 Semaine de la santé mentale dans la municipalité de la Paroisse de Ragueneau et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices du thème de cette campagne « Découvrir c'est voir autrement ».

2019/04-24

#### **PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER – OFFICE D'HABITATION DE MANICOUAGAN**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la municipalité de Ragueneau avait consenti à participer financièrement au Programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme Accès Logis en défrayant dix pour cent (10 %) du coût du supplément au loyer pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 31 mars 2023, et ce, pour un maximum de dix (10) logements dans le cadre du Programme de supplément au loyer;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente était signée en collaboration avec l'Office d'Habitation de Ragueneau et la Société d'Habitation du Québec;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** l'Office d'Habitation de Ragueneau est maintenant fusionné avec l'Office d'Habitation de Manicouagan;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de renouveler l'entente avec l'Office d'Habitation de Manicouagan;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'autoriser l'Office d'Habitation de Manicouagan à gérer le programme de supplément au loyer pour le compte de la municipalité;
2. d'autoriser le maire, monsieur Joseph Imbeault, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Imbeault, à signer l'entente du Programme de supplément au loyer avec l'Office d'Habitation de Manicouagan et la Société d'Habitation du Québec.

2019/04-25

**FÊTE NATIONALE 2019 – ASSOCIATION DU CAMPING/MARINA OUTARDES II**

**CONSIDÉRANT** la demande formulée par l'Association du Camping/Marina Bassin Outardes II relativement à la Fête nationale 2019;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'Association du Camping/Marina Outardes II à organiser des activités pour la Fête nationale 2019 sur le site du camping;

2019/04-26

**AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun autre sujet n'est traité.

2019/04-27

**FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers que le point « Affaires nouvelles » soit fermé.

2019/04-28

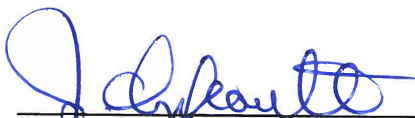
**PÉRIODE DE QUESTIONS**


Le maire, monsieur Joseph Imbeault, répond aux questions des personnes présentes.

2019/04-29

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 20.

  
Maire

  
Secrétaire-trésorière adjointe

**Je Joseph Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.**